

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

EVOLUTION DU
SERVICE REGENERO
SERVICE PUBLIC
POUR LA
PERFORMANCE
ENERGETIQUE DE
L'HABITAT (SPPEH)

N° CS2020-44

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 32

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – M. Philippe NOUVELLE – Mme Claire
CHUINARD – M. Jean-François OBEZ – M. Patrice
DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**EVOLUTION DU SERVICE REGENERO : SERVICE PUBLIC
POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT
(SPPEH)**

Au mois de juillet 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire d'un tel service, dont les fonctions s'apparentent à une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) : information, orientation et accompagnement des particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement ; animation des professionnels. La nouveauté par rapport aux PTRE existantes est la volonté d'accompagner également le petit tertiaire privé sur la rénovation des locaux.

Cet AMI permettra le versement par la Région de crédits dédiés, sous forme de primes régionales, ainsi que d'un financement via le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie se sont chacun positionnés pour porter des candidatures communes à l'échelle départementale, et prévoient des financements complémentaires pour soutenir la mise en place de ce service.

Depuis 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne un service de plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements, appelé REGENERO. Cette plateforme produit aujourd'hui de manière efficace ses résultats et bénéficie d'une visibilité importante sur l'ensemble du territoire du Genevois français.

Les propositions formulées par les deux départements en vue de la candidature à l'AMI régional permettent de garantir un niveau de service équivalent à celui proposé par la plateforme REGENERO. Par ailleurs, il y a un véritable intérêt à étendre le service de rénovation énergétique à une échelle plus large, permettant notamment une mutualisation des coûts associés.

Ainsi, le Pôle métropolitain du Genevois français est favorable à l'adhésion aux candidatures départementales, tout en souhaitant pouvoir maintenir la marque REGENERO reconnue dans le Genevois français.

Le Pôle métropolitain, dans le cadre de REGENERO, a fait appel à un opérateur pour la mise en œuvre de la plateforme territoriale. Il est proposé de poursuivre le marché avec l'opérateur pour une période transitoire et pour une durée d'environ un an et jusqu'à ce que le service SPPEH mis en place aux échelles départementales soit opérationnel et suffisamment performant pour prendre le relais sur la plateforme REGENERO.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 24 voix pour, Monsieur Philippe NOUVELLE votant contre, Messieurs Florent BENOIT, Hubert BERTRAND, Gabriel DOUBLET, Claude MANILLIER, Daniel RAPHOZ, Stéphane VALLI et Mesdames Claire CHUINARD, Pascale MORIAUD, Laetitia VENNER ne prenant pas part au vote,

- **DÉCIDE** de s'associer aux candidatures portées par les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du SPPEH ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet ;

- **APPROUVE** le principe d'une phase transitoire au cours de laquelle le Pôle métropolitain du Genevois français poursuivra son rôle de coordination du service ; des temps de travail spécifiques seront organisés par intercommunalité ;
- **DEMANDE** le maintien de la marque REGENERO sur le territoire du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

